

N° **0957** /MFPMA/DGFP/DC/sa<sup>2</sup>

Abidjan, le **13 AVR 2022**

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE  
L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE :**

Il est ouvert, au titre de l'année 2022, **un concours professionnel exceptionnel** d'accès à l'emploi ci-après, dans la limite du nombre de postes budgétisés :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
Administrateur de la Communication	A4	05

Peuvent faire acte de candidature, **les Attachés de Communication et les Attachés de Presse, titulaires au moins d'une Maitrise en Communication et Ressources Humaines, d'un diplôme d'Ingénieur ou d'un Master en Communication et totalisant au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans le grade A3 au 31 décembre 2021.**

Les candidats doivent être âgés de **cinquante-sept (57) ans** au plus au **31 décembre 2021.**

Les candidats ne doivent pas faire valoir leur droit à la retraite avant le **1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Les inscriptions sont reçues en ligne via la plateforme unifiée de gestion des concours administratifs, sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci), du **vendredi 15 avril au vendredi 03 juin 2022.**

Le dépôt des dossiers de candidature s'effectuera dans les Directions Régionales de la Fonction Publique de : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO et YAMOUSSOUKRO** aux dates qui seront indiquées sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci), lors de l'inscription en ligne.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- une copie de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration: [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci) ;
- une copie de l'acte de nomination ou de titularisation ou de promotion du candidat ;

- une copie du certificat de première prise de service ou du certificat de prise de service dans le nouvel emploi en cas de promotion ;
- une photocopie légalisée du diplôme sur présentation de l'original ou la photocopie légalisée de l'équivalence délivrée par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES) pour les diplômes post-bac obtenus à l'étranger ou l'homologation des diplômes obtenus dans les universités privées et les grandes écoles de Côte d'Ivoire ;
- un curriculum vitae certifié sincère à imprimer en ligne après la prise de vue et à renseigner ;
- une copie de l'attestation de non sanction disciplinaire **de l'année 2022** ;
- l'attestation de présence au poste **de l'année 2022** signée par le supérieur hiérarchique du candidat ;
- la quittance du paiement des droits d'inscription au concours fixés à **vingt-trois mille cinq-cents (23.500) F CFA** ;
- un arrêté de changement de nom (pour les femmes mariées) ;
- un reçu des photos d'identité numériques à prendre sur le site du dépôt des dossiers de candidature au coût de **deux mille (2.000) F CFA** ;
- une enveloppe timbrée au format A5 pour l'expédition des dossiers en cas de non admission au concours à retirer à la Poste de Côte d'Ivoire ;
- une pochette de candidature, spécifiant le type et la nature du concours d'un montant de **trois mille (3.000) F CFA**, à retirer et à renseigner au moment du dépôt des dossiers.

Le concours portera sur les épreuves suivantes :

MATIERES	DUREE	COEFFICIENT
- Spécialité	01 H	3
- Rédaction Administrative	01 H	2
- Management des Organisations Publiques	01 H	2

Les dates de composition sont communiquées par voie de presse et sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci).

La publication des résultats est faite sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci).

**Références :** 1- article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02 Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;

2- annexe du décret n°2020-532 du 24 juin 2020 modifiant et complétant l'annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, tel que modifié et complété par le décret n°2016-1141 du 21 décembre 2016.



**Anne Désirée OULOTO**